

FEDERALE ASSURANCE
ASSOCIATION D'ASSURANCES
MUTUELLES SUR LA VIE
Rue de l'Etuve 12
1000 BRUXELLES

RPM Bruxelles 0408.183.324

**RAPPORT ANNUEL DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 14 MAI 2024**

Madame,
Monsieur,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport de notre gestion au cours de l'exercice 2023 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels clôturés le 31 décembre 2023.

Après avoir connu un recul de 12,9 % en 2022, l'encaissement de la Mutuelle-Vie reprend sa croissance en 2023 (+ 4,1 %). Les résultats financiers récurrents augmentent de € 10,2 millions, étant moins impactés par la vente du portefeuille Vie individuelle « classique » qu'en 2022. La réduction du profil de risque du portefeuille s'est poursuivie. Les investissements en matière de digitalisation et pour la mise en conformité aux nombreuses nouvelles réglementations auxquelles les assureurs doivent se conformer ont un impact sur les frais d'exploitation, en hausse de 18,1 %. Le résultat réalisé par la Mutuelle-Vie lui permet d'accorder à ses clients des ristournes-vie (statutairement dénommées participations bénéficiaires) et de maintenir un ratio de solvabilité qui dépasse largement les exigences légales en la matière.

Comme évoqué ci-avant, l'encaissement de 2023 est reparti à la hausse, après avoir connu une contraction en 2022. Une tendance néanmoins contrastée :

Assurances-vie pour particuliers

L'évolution de l'encaissement est générale pour les assurances-vie individuelles : il diminue significativement (- 27,7 %) en branche 21, de même qu'en branche 23 (- 49,3 %). Précisons néanmoins qu'au sein de la branche 21, la baisse du chiffre d'affaires est moins marquée pour l'épargne-pension (- 20,7 %) et la Pension Libre Complémentaire pour Indépendants (- 14,2 %).

Ce tassement illustre l'attrait déclinant des produits de la branche 21 par rapport aux alternatives de placement qui s'offrent au consommateur, à savoir la bourse en général. Comportant certes plus de risques, ces solutions offrent des rendements potentiellement plus élevés. Cependant, cette perception évolue, du fait de la hausse des taux d'intérêts à long terme, qui offrent des perspectives encourageantes pour les solutions d'assurances-vie de la branche 21. La garantie qu'elles offrent sur le taux d'intérêt, que la Mutuelle-Vie a revu à la hausse le 1^{er} janvier 2023, retient à nouveau l'attention des épargnants et investisseurs souhaitant maîtriser les risques liés à leurs placements. Une conjonction de facteurs explique ce tassement. Pour les solutions de la branche 21, pointons la vente d'une part (largement minoritaire) du portefeuille Vie Individuelle « classique » à Monument Re Belgium, une appétence moindre des clients à investir dans des solutions à long terme en raison de la

courbe des taux inversée, mais aussi l'épargne investie par de nombreux citoyens dans les bons d'état émis en 2023.

Le chiffre d'affaires à la baisse réalisé pour la branche 23 est lié au risque, intégralement à charge du souscripteur, lié à ce type d'investissement. Après une bonne année 2021, le climat a radicalement changé en 2022 où les fonds ont enregistré un rendement nettement négatif. Pour de nombreux clients, cela a constitué un signal de rappel, tempérant significativement leur appétence au risque.

Les produits de la Branche 23 ont connu des rendements positifs en 2023. Bien que les inquiétudes persistantes concernant l'inflation élevée, les niveaux des taux d'intérêt et les tensions géopolitiques aient dominé l'année, les marchés des actions et obligataires se sont redressés en 2023.

Le fonds Federale Fund Pension a été créé en avril 2023. Ce fonds d'investissement interne ne sera proposé aux clients de Fédérale Assurance que dans le cadre des 2 produits suivants : Vita Flex 44 Pension (en formules épargne-pension et épargne à long terme) et Vita Flex 44 Manager (assurance d'engagement individuel de pension).

Parallèlement, la hausse des taux d'intérêts a rendu les produits de la branche 21 à nouveau plus attractifs. Il convient ainsi de noter que l'encaissement de Vita Flex 44, la solution flexible permettant une combinaison des branches 21 et 23 et produit phare au sein de la gamme de solutions de placement offertes par la Mutuelle Vie, a connu une progression remarquable de 34,4 %, dont le moteur a été le volet branche 21 (+ 147,3 %).

Contrairement à 2021 et 2022 qui avaient marqué un tournant pour la branche 44, la part des primes versées en branche 23 est redevenue minoritaire (21,7 % en 2023 pour 57,4 % en 2022) par rapport aux versements effectués en branche 21. La garantie offerte sur le taux d'intérêt, que la Mutuelle-Vie a revu à la hausse le 1^{er} janvier 2023, a été privilégiée par les épargnants et investisseurs souhaitant maîtriser les risques liés à leurs placements.

Assurances-vie pour entreprises

Le chiffre d'affaires réalisé pour les assurances-vie groupe de la branche 21 connaît une reprise de croissance (+ 8,9 %). Il convient de tenir compte de la mise en run-off (depuis le 11 janvier 2021) des activités EB (Employee Benefits) de la Mutuelle-Vie. Cela signifie qu'elle ne commercialise plus de nouvelles assurances de groupe pour travailleurs salariés depuis ce moment et que, comme en 2022, l'encaissement de 2023 a été réalisé exclusivement sur des contrats existants.

Contrats de capitalisation (branche 26)

Après un recul de 10,7 % du chiffre d'affaires en 2022, l'encaissement en branche 26 a connu une hausse importante en 2023 (+ 23,4 %). L'encaissement résulte principalement de deux facteurs :

- le partenariat de la Mutuelle-Vie avec Korfine, qui distribue des contrats branche 26 permettant la constitution de la garantie locative légale entre bailleur et locataire, et
- les versements sur le compte de capitalisation Nova Deposit, distribué par son propre réseau de vente.

Solvabilité

Le ratio de solvabilité déterminé selon les règles du régime de solvabilité (Solvency II), s'élève à 225,65% au 31 décembre 2023 (montant non encore audité).

Participations bénéficiaires

La Mutuelle-Vie est en mesure d'accorder des participations bénéficiaires 2023 appréciables.

Certains produits financiers et assurances-vie-entreprises offrent des rendements qui figurent parmi les plus élevés du marché. Il convient de souligner que la Mutuelle-Vie accorde un taux de participations bénéficiaires unique sur la totalité de la réserve constituée contrairement à d'autres assureurs qui n'accordent des participations bénéficiaires élevées qu'à condition que les réserves dépassent un certain montant.

En résumé, cela porte le rendement total des principaux produits d'assurance-vie aux pourcentages communiqués dans le tableau ci-dessous.

PARTICIPATIONS BENEFICIAIRES ET RENDEMENTS TOTAUX 2023			
Produits financiers			
	Taux garanti	Participation bénéficiaire	Rendement brut total
Diamant Invest/Pension/Junior	0,00 à 4,75%	0,00 à 0,25%	0,25 à 4,75%
Vita Invest/Vita Invest.2	0,00 à 2,00%	0,00 à 1,00%	0,2 à 2,00%
Vita Invest Dynamic	0,00%	1,60%	1,60%
Vita Pension	1,250%	0,750%	2,00%
Vita Flex	1,250%	0,650%	1,90%
Vita PCLI	1,250%	0,750%	2,00%
Nova Invest	0,15 à 1,75%	0,00 à 0,80%	0,95 à 1,75%
Fonds (Branche 23)			Rendement net
FEDERALE - Euro Equities growth			3,2%
FEDERALE - Euro Bonds opportunities			6,3%
FEDERALE - Euro Real Estate Dynamic			8,0%
FEDERALE - Invesco Balanced Risk Allocation Fund (Flexible)			1,3%
FEDERALE - Fidelity Word (Equities)			15.1%

FEDERALE - Robeco Emerging Markets (Equities)			6,9%
FEDERALE - Schroder Global Climate Change (Equities)			5,8%
FEDERALE Pension			0.9%
Assurances de groupe et d'engagement individuel de pension			
	Taux garanti	Participation bénéficiaire	Rendement brut total
F-MANAGER VIP	1,250%	0,650%	1,90%
F-MANAGER	1,250%	0,%	1,25%
F-BENEFIT	0,25 à 3,75%	0,00 à 1,00%	1,25 à 3,75%

COMPTES ANNUELS AU 31.12.2023

Passant en revue les principaux postes des comptes annuels, nous relevons :

A L'ACTIF DU BILAN (EN EUROS)

Actifs Incorporels	8.280.995,63
Placements	2.227.408.402,11
Ils reprennent :	
• les terrains et constructions	8.151.820,56
• les placements dans des entreprises liées SC, SA FRE, SICAV FEDERALE INVEST, FEDERALE Management, FREIM Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	493.887.749,31
• les autres placements financiers, essentiellement :	1.725.368.832,24
– les actions et autres titres à revenu variable	161.276.000,85
– les obligations et autres titres à revenu fixe	1.261.674.803,73
– les autres prêts, essentiellement en private equity	302.418.027,66
Placements relatifs aux opérations liées à un fonds d'investissement du groupe d'activités 'vie' et dont le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise	24.042.216,60
Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres	2.682.015,94
Créances	65.425.115,22
Parmi ces créances, il y a lieu de relever celles :	
• nées d'opération d'assurance directe reprenant essentiellement le solde des comptes des preneurs d'assurance et des charges techniques à récupérer	4.258.778,74
• nées d'opération de réassurance	737.349,54
• autres créances reprenant les intérêts échus à recevoir, le solde des comptes courants avec les entreprises liées, les charges d'exploitation à récupérer, et le solde de l'emphytéose	60.428.986,94
Autres éléments d'actif	57.675.277,68
Ils reprennent :	
• les actifs corporels	2.308,88
• les valeurs disponibles	57.672.968,80
Comptes de régularisation	41.451.791,45
Ils se composent principalement d'intérêts et de loyers acquis non échus	
TOTAL	2.426.965.814,63

AU PASSIF DU BILAN (EN EUROS)

Capitaux propres	107.887.632,07
Parmi les capitaux propres, figurent :	
• la réserve légale	570.000,00
• les réserves indisponibles	22.162.669,39
• les réserves immunisées	820.367,03
• les réserves disponibles	24.299.655,56
• le bénéfice reporté	10.913.557,34
Passifs subordonnés	60.000.000,00
Un emprunt ubordonné de 60 millions a été souscrit en 2017 par la Mutuelle Vie	
Fonds pour dotations futures	165.052.867,27
En 2022, prélèvement d'un montant de :	-8.300.000,00
Provisions techniques	2.030.159.667,26
Elles représentent la valeur des engagements vis à vis des assurés. Conformément aux dispositions légales, elles se scindent en :	
• provision d'assurance vie, dont :	2.004.161.544,11
- provision de longévité	1.042.311,20
- provision clignotant, qui n'a pas été alimentée vu la dispense obtenue de la BNB	
Au 31/12/23 cette provision s'élève à :	58.028.872,53
Si on avait du la constituer, elle serait de € :	73.631.596,72
• provision pour sinistres	17.555.768,19
• provision pour participation bénéficiaire	8.338.279,51
Provisions techniques relatives aux opérations liées à un fonds aux opérations liées à un fonds d'activités 'vie' lorsque le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise (état n°7)	24.042.216,57
Provisions pour autres risques et charges	0,00
Il s'agit des provisions pour prépension et de la provision pour impôts différés	
Dépôts reçus des réassureurs	2.682.015,95
Dettes	34.720.791,01
A noter parmi celles-ci :	
• les dettes nées d'opérations d'assurance directe.	1.560.173,66
Elles reprennent principalement :	
- les primes payées avant l'échéance par les affiliés	
- les taxes et contributions à payer dans le cadre des contrats d'assurance	
• les dettes nées d'opérations de réassurance	85.593,09
• les dettes envers les établissements de crédit	0,00
• d'autres dettes comprenant les dettes fiscales, salariales et sociales, ainsi que les dettes intercompagnies (comptes courants)	33.075.024,26
Comptes de régularisation	2.420.624,50
TOTAL	2.426.965.814,63

AU COMPTE DE RÉSULTATS (EN EUROS)

COMPTE TECHNIQUE NON-VIE

Primes acquises nettes de réassurance	4.239.842,80
Cette somme est le résultat de la différence entre :	
• les primes brutes	5.063.095,83
• les primes cédées aux réassureurs (-)	823.253,03
Produits des placements	282.647,77
Charge des sinistres, nettes de réassurance (-)	1.560.582,60
Elles comprennent essentiellement :	
• les montants bruts payés	1.843.208,83
• la part des réassureurs (-)	579.450,93
• la variation de la provision pour sinistres, nette de réassurance (augmentation +, réduction -)	296.824,70
Frais d'exploitation nets (-)	927.092,98
Cette somme est le cumul des frais d'acquisition et des frais d'administration.	
Charges des placements (-)	121.482,84
Autres charges techniques , nettes de réassurance	71.099,93
Résultat	1.842.232,22

COMPTE TECHNIQUE VIE

Primes acquises nettes de réassurance	189.918.784,35
Cette somme est le résultat de la différence entre :	
• les primes brutes	190.664.153,97
• les primes cédées aux réassureurs (-)	745.369,62
Produits des placements	101.746.616,47
Ils comprennent :	
• les produits des entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation, principalement la Sicav FEDERALE INVEST et des intérêts sur créances (entreprises liées)	15.056.808,35
• les produits des autres placements. Ils proviennent principalement des revenus des immeubles, des revenus des placements mobiliers, des intérêts sur prêts	58.010.869,54
• les reprises de correction de valeur sur placements 2022 2.330.625,00	467.982,67
• les plus-values sur réalisations 2022 35.532.445,15	28.210.955,91
Correction de valeur sur les placements du poste "Placements relatifs aux opérations liées à un fonds d'investissement du groupe d'activités 'vie' et dont le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise"	5.490.382,02
Il s'agit de l'ajustement de la valeur des contrats et des actifs affectés à la branche 23	
Autres produits techniques nets de réassurance	1.557.616,62
Ce poste reprend entre autres les taxes et cotisations trop perçues ainsi que les commissions de courtage reçues d'autres entreprises d'assurance.	
Charges des sinistres, nettes de réassurance (-)	175.260.685,30
Elles comprennent essentiellement :	
• les montants bruts payés	178.368.858,02
• la part des réassureurs (-)	871.574,40
• la variation de la provision pour sinistres, brute de réassurance (augmentation +, réduction -)	-1.872.183,32
• la variation de la provision pour sinistres pris en charge par les réassureurs (augmentation -, réduction +)	-364.415,00
Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance (augmentation -, réduction +)	-48.073.490,12
Il s'agit essentiellement de la provision d'assurance-vie	
Participation aux bénéfices et ristournes (-)	-2.503.821,93
Dotations de l'exercice	8.338.279,51

Frais d'exploitation nets (-)	31.120.197,45
Cette somme est le cumul des frais d'acquisition et des frais d'administration.	
Charges des placements (-)	36.145.781,80
Elle reprennent notamment :	
• les charges de gestion des placements y compris les frais d'entretien sur immeuble et les intérêts versés aux réassureurs sur leur dépôts	3.791.344,31
• les corrections de valeurs sur placements (amortissements sur immeuble)	20.565.203,86
• les moins-values sur réalisations e.a. sur les titres à revenu fixe	11.789.233,63
Correction de valeur sur les placements du poste "Placements relatifs aux opérations liées à un fonds d'investissement du groupe d'activités 'vie' et dont le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise"	4.154.026,59
Il s'agit de l'ajustement de la valeur des contrats et des actifs affectés à la branche 23	
Autres charges techniques nettes de réassurance (-)	14.688.530,90
Il s'agit principalement de taxes payées sur les participations bénéficiaires, sur certaines réserves et au fonds spécial de protection des dépôts	
Variation du fonds pour dotations futures	8.300.000,00
Tenant compte des résultats techniques et non-techniques, du bénéfice reporté, et :	
• après avoir prélevé du fonds pour dotations futures : €	8.300.000,00
• octroyé des participations bénéficiaires (provision) pour €	8.338.279,51
• Le bénéfice à affecter est de €	10.921.043,34
Il est proposé de l'affecter comme suit :	
• primes bénéficiaires au personnel	7.486,00
• bénéfice à reporter	10.913.557,34

EVENEMENTS MARQUANTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Evènements importants entre la date de clôture et l'approbation des comptes annuels par le conseil d'administration le 29 avril 2024 en vue de leur publication, et qui ont mené à une adaptation des comptes annuels 2023 : aucun.

BILAN SOCIAL

Le nombre moyen d'actifs, exprimé en équivalents temps plein, a été de 84 unités au cours de l'exercice 2023 contre 87,3 en 2022.

Le montant des frais de personnel (définition du bilan social) s'élève à € 8.270.718.

86 ont suivi une formation professionnelle continue à caractère formel et 75 personnes ont suivi une formation à caractère informel.

GESTION DES RISQUES

Pour la gestion des risques, l'année 2023 a été marquée, pour la Mutuelle-Vie, par plusieurs événements :

- L'échange d'informations avec le commissaire agréé des fonctions de contrôle et la Banque Nationale de Belgique.
- La révision du risk framework dans son ensemble.
- La révision du risk appetite statement .
- La dispense de doter la provision clignotant.
- Les analyses du Liability Adequacy Test (LAT).
- Le programme global de stress tests dans le cadre de l'ORSA..
- L'approbation des différentes politiques de gestion des risques.
- Les analyses et discussions de comité ALM (ALCO).
- Le suivi des KPI dans le dashboard risk agrégé.
- Le support pour implémenter IFRS 17 et les clefs d'allocation.
- La participation aux risk assessments (prestations intra-groupe, projet Zoé, etc.).
- Les analyses pour l'établissement du plan financier.
- Les analyses pour la licence unique.
- L'actualisation du Risk Mapping.
- La cession du portefeuille Vie Individuelle « classique » et rentes à Monument Re.

La politique mise en œuvre

Le champ d'application de la politique de gestion des risques s'étend à tous les départements au sein de FEDERALE Assurance. La politique de gestion des risques détermine une approche homogène et systématique des divers risques auxquels FEDERALE Assurance est exposée.

La gestion des risques n'a pas pour objet d'éliminer complètement le risque mais plutôt de fournir les moyens structurels d'identifier, de surveiller et de maîtriser les risques encourus dans le cadre des activités de FEDERALE Assurance. Elle permet ainsi de favoriser, en son sein, une prise de décision optimale à tous les niveaux.

Le conseil d'administration définit la déclaration d'appétence au risque pour chacune des entreprises de FEDERALE Assurance. Elle est alors traduite en un système de limites et de politiques cohérentes. Le conseil d'administration assume également la responsabilité du programme global de stress tests en participant aux discussions, en examinant/critiquant les principales hypothèses de modélisation et la sélection des scénarios.

La maîtrise de la gestion des risques relève du « risk management committee » en tant que comité décisionnel émanant du comité de direction et du « comité d'audit et des risques », le comité spécialisé créé au sein du conseil d'administration qui :

- valide la politique et la stratégie globale de gestion des risques proposées par le risk management;
- gère par anticipation les risques encourus par FEDERALE Assurance;

- fixe les seuils d'appétence au risque;
- prend les mesures appropriées pour évaluer la probabilité et l'impact potentiel des risques, y compris sur la réalisation des objectifs de FEDERALE Assurance;
- décide de la réponse appropriée pour chaque risque recensé;
- suit la gestion des fonds propres, la solvabilité, la structure financière et la rentabilité.

La politique de gestion des risques et celle du contrôle interne, ainsi que la charte de la fonction de gestion des risques ont été approuvées par le conseil d'administration.

Quels types de risques ?

Risques d'assurance

Les risques d'assurance résultent de l'incertitude lors de la souscription d'une police d'assurance par rapport au risque assuré qui, le cas échéant, se produira. Si le risque assuré se produit, il existe toujours une incertitude quant à la survenance et à l'étendue des dommages pour lesquels l'assureur devra intervenir. L'ampleur d'un sinistre n'est parfois connue qu'après un certain laps de temps.

Les risques d'assurance sont principalement couverts via des procédures d'approbation préalables des produits, des critères d'acceptation, le recours à la réassurance et à la revue des provisions techniques.

Risques financiers

Les risques financiers sont les risques de pertes pécuniaires consécutives à une opération financière ou à une opération économique ayant une incidence financière.

La préservation du capital est un objectif majeur, sachant que la perte peut provenir de l'évolution d'un marché, d'un secteur, d'une émission particulière ou de considérations techniques. La volatilité des résultats d'un portefeuille doit être limitée. La liquidité des actifs financiers est recherchée par le recours à des actifs cotés sur les marchés publics et dont le volume traité quotidiennement est suffisant pour assurer une cession rapide à des conditions de marché acceptables. La diversification du portefeuille doit être suffisamment poussée. La dimension ESG est omniprésente dans le choix des décisions d'investissement.

Le département Finance se charge du choix des contreparties, de la quantité lors de l'achat et du suivi du portefeuille dans les limites de la politique d'investissement. Les comités d'investissement (des biens mobiliers et des biens immobiliers) se chargent de la mise en pratique des principes d'investissement.

Les limites financières sont suivies à l'aide d'un module, intégré à l'outil central de gestion du portefeuille d'investissements, et de rapports générés directement dans l'outil.

Parallèlement à ce contrôle, la capacité de FEDERALE Assurance à faire face à ses engagements est mesurée à l'aide d'un modèle de gestion des risques, en plus du respect des critères de solvabilité en vigueur.

Risques opérationnels

Les risques opérationnels résultent de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, d'individus ou de systèmes. Ils proviennent de causes externes et internes. Les risques juridiques en font partie.

Les risques opérationnels sont de différentes natures :

- fraude;
- pratiques en matière d'emploi et sécurité sur le lieu de travail;
- clients, produits et pratiques commerciales : concerne les pratiques commerciales incorrectes, les défauts de production, la diffusion d'informations, la sélection / exposition de la clientèle et le service / conseil;
- dommages aux actifs corporels;
- interruption de l'activité et dysfonctionnement des systèmes;
- exécution, livraison et gestion des processus : pertes résultant d'un problème dans le traitement d'une transaction ou dans la gestion des processus ou des relations avec les contreparties commerciales.

Un programme autour des aspects ESG a été mis en place afin d'identifier et de suivre les engagements et les opportunités de durabilité de manière transversale, tant à l'échelle du groupe que pour chaque entité et chaque produit.

La politique de sécurité du système d'information consiste à protéger l'information, à définir la position de FEDERALE Assurance en matière de sécurité de son système d'information ainsi qu'à déterminer les règles de conduite des utilisateurs du système d'information. Afin de minimiser les risques, la politique autorise le groupe de Sécurité informatique et le Head Security Officer à surveiller, investiguer en cas de besoin et à définir les conséquences d'une violation.

Le risque opérationnel est géré au sein de FEDERALE Assurance, en grande partie de façon décentralisée, à l'aide d'instructions, de politiques et de règlements. Par ailleurs, les auditeurs internes veillent au bon fonctionnement de ces mesures de contrôle interne.

Risque de stratégie et de réputation

Le risque de stratégie est la perte potentielle découlant de l'absence de stratégie, de l'inefficacité des stratégies ou de leur inadaptabilité au changement. Le risque de réputation correspond au potentiel de la publicité négative à laquelle la société pourrait être exposée et qui est susceptible d'influer sur les résultats de l'entreprise.

Le code de conduite des affaires de FEDERALE Assurance stipule que chaque membre du personnel est tenu d'adopter une attitude qui ne peut nuire à son image de marque ni compromettre son intégrité et ce, en respectant :

- les obligations de confidentialité;
- les règles de conflits d'intérêts;
- les comportements au travail respectueux vis-à-vis des autres membres du personnel, des clients et des contreparties.

GESTION FINANCIERE

La politique d'investissement reste essentiellement basée sur le principe de prudence. Le groupe dispose aujourd'hui d'un portefeuille de placements équilibré. Les investissements sont réalisés essentiellement en gestion directe, en fonction de leur rendement, de leur risque sous-

jacent, de leur liquidité, de leur consommation en capital sous Solvency II, de l'exigence de la gestion actif-passif, de leur caractère durable ESG et de leur diversification. Tout cela est mené dans une perspective à long terme, dans le respect des normes imposées par la Banque Nationale de Belgique.

En 2023, l'accent a encore été mis sur la réduction du profil de risque du portefeuille, en réduisant l'exposition aux actions cotées, aux obligations d'entreprises et au secteur immobilier tout en augmentant l'exposition aux obligations d'état en profitant de la hausse des taux sans risque.

Alors que le portefeuille de titres à revenu fixe a pour objet la génération de revenus récurrents jusqu'à leur échéance, le portefeuille d'actions a pour objectif, outre la production flux de dividendes, de générer des plus-values à long terme.

Bien que les taux sans risque aient continué de monter en 2023, la réduction du profil de risque ainsi que l'abandon de rendements élevés sur obligations cédées ou arrivant à échéance dans l'année ont contribué à encore faire baisser le rendement récurrent sur portefeuille, mais en même temps à renforcer la solvabilité de la société.

Les résultats financiers totaux (hors Branche 23) sont en hausse de € 10,2 millions, à € 66,3 millions.

Les résultats récurrents sont en baisse de -€ 7.8 millions, à € 70.0 millions, suite à la réduction susmentionnée du profil de risque du portefeuille et à la cession du portefeuille Vie Individuelle classique.

Les revenus non récurrents sont de -€ 3.6 millions. Il s'agit d'une combinaison de plus-values sur titres dans le cadre de la réduction du profil de risque et de réductions de valeur sur des dossiers crédit, dans un contexte de taux élevés délicat pour certains émetteurs.

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

En 2023, Belspo a reconnu le logiciel « Digitalisation de FEDERALE Assurance » comme un projet en recherche et développement. En outre, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a attesté en 2023 que ces investissements n'ont pas d'effet sur l'environnement, ou visent à en minimiser les effets négatifs.

GOVERNANCE

FEDERALE Assurance est organisée afin de permettre une gestion commune des différentes entreprises d'assurance qui la composent, ce qui favorise une gestion saine, efficace et prudente de ses activités, compte tenu des risques inhérents à son modèle d'entreprise.

Pour FEDERALE Assurance

Le comité de direction est composé comme suit :

- monsieur Tom DE TROCH, administrateur-délégué et président du comité de direction, CEO;
- madame Ariane BERCKMOES, CTO ;
- monsieur Jean Marie BOLLEN, administrateur-directeur, CCO ;
- madame Tiny ERGO, CFO (à partir du 18.03.2024, sous réserve de l'approbation par la Banque Nationale de Belgique) ;
- madame Véronique VERGEYLEN, administrateur-directeur, CLO ;
- monsieur Werner VAN STEEN, COO.

Des changements ont eu lieu en ce qui concerne la composition du comité de direction :

Le mandat de monsieur Marc BANDELLA en tant que membre du comité de direction et administrateur exécutif a pris fin le 18 mars 2024.

Madame Tiny ERGO a été nommée en tant que membre du comité de direction, CFO, avec effet au 18 mars 2024, sous réserve de l'approbation par la Banque Nationale de Belgique.

La fonction de président du conseil d'administration des trois entreprises d'assurance est exercée par une seule et même personne. Cette structure a pour effet une gestion centrale mais adaptée aux particularités des différentes entreprises d'assurance.

La présidence du conseil d'administration est assurée par monsieur Frédéric de SCHREVEL depuis sa nomination le 20 octobre 2020.

Deux comités spécialisés sont constitués au sein du conseil d'administration pour renforcer l'efficacité de la surveillance et du contrôle des activités, du fonctionnement et du profil de risque de FEDERALE Assurance par le conseil d'administration: le comité d'audit et des risques et le comité de nomination et de rémunération. Les attributions de ces comités spécialisés s'étendent aux trois entreprises d'assurance de FEDERALE Assurance.

Conformément à la loi du 13 mars 2016 relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurance ou de réassurance et au Code des sociétés et des associations, le conseil d'administration doit justifier dans son rapport de gestion, la compétence individuelle et collective des membres du comité d'audit et des risques, ainsi que l'indépendance de ses membres.

Au 31 décembre 2023, le comité d'audit et des risques est présidé par madame Céline AZIZIEH et est par ailleurs composé de madame Juliette DHERTE ainsi que de messieurs Frédéric de SCHREVEL, Philippe DE LONGUEVILLE, Michel VANDERSTRAETEN, Philip MAEYAERT et Bruno THOLLEBEKE.

Parmi eux :

- tous sont membres non exécutifs du conseil d'administration ;
- plusieurs membres sont des administrateurs indépendants (dont l'un est président) au sens de l'article 15,94° de la loi du 13 mars 2016 relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurance ou de réassurance;
- trois membres du comité d'audit et des risques sont des administrateurs indépendants externes, spécialisés en Solvency II, gestion des risques, reporting financier, ... et ayant une expérience professionnelle dans d'autres sociétés du secteur financier ;
- chacun des membres du comité a une expérience professionnelle en matière de comptabilité ou d'audit ;
- la plupart des membres du comité ont une expérience professionnelle en tant qu'administrateurs exerçant des fonctions exécutives ;
- les membres du comité d'audit et des risques ont des expériences professionnelles complémentaires dans différents secteurs d'activités.

Le conseil d'administration considère en conséquence que les membres du comité d'audit et des risques disposent individuellement et collégalement des compétences et de l'indépendance nécessaires à l'exercice de ses missions.

Pour chaque comité spécialisé, un règlement d'ordre intérieur décrit notamment sa composition, son fonctionnement, ses responsabilités et missions.

Pour la Mutuelle-Vie

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale ordinaire, le cas échéant sous réserve d'approbation par la Banque Nationale de Belgique :

- la nomination de madame Tiny ERGO en tant qu'administrateur exécutif pour une durée de six ans ;
- la nomination de monsieur Pierre PORTIER en tant qu'administrateur non-exécutif indépendant, pour une durée de six ans ;
- la nomination de madame Julie BAJART et monsieur Dieter PLATTEEUW en tant qu'administrateurs non-exécutifs pour une durée de six ans ;
- la nomination de madame Kristien SMEDTS en tant qu'administrateur non-exécutif indépendant externe pour une durée de trois ans
- le renouvellement du mandat d'administrateur non-exécutif indépendant externe de monsieur Philippe DE LONGUEVILLE, pour une durée de trois ans.

Par ailleurs, le conseil d'administration (ou le comité d'audit et des risques, le cas échéant) a pris les décisions suivantes entrant en vigueur à partir de l'assemblée générale du 14 mai 2024, le cas échéant sous réserve de l'approbation par la Banque Nationale de Belgique :

- la nomination de madame Kristien SMEDTS en tant que membre du comité d'audit et des risques, pour une durée de trois ans ;
- le renouvellement du mandat de monsieur Frédéric de SCHREVEL en tant que membre du comité d'audit et des risques pour une durée d'un an ;

- le renouvellement du mandat de monsieur Philippe de LONGUEVILLE en tant que membre du comité d'audit et des risques, et nomination en tant que président de ce comité, pour une durée de trois ans;
- la nomination de monsieur Bruno THOLLEBEKE en tant que membre du comité de nomination et de rémunération, pour une durée de trois ans.

Le conseil d'administration informe l'assemblée générale de la cessation des mandats suivants, sauf mention contraire à partir de l'assemblée générale du 14 mai 2024 :

- le mandat d'administrateur non-exécutif indépendant (par ailleurs vice-présidente du conseil d'administration et membre du comité d'audit et des risques) de madame Juliette DHERTE ;
- le mandat d'administrateur non-exécutif indépendante externe (par ailleurs présidente du comité d'audit et des risques et membre du comité de nomination et de rémunération) de madame Céline AZIZIEH ;
- les mandats d'administrateurs non-exécutifs de messieurs Patrick DECLERCK et Vincent FAVIER (ce dernier étant également membre du comité de nomination et de rémunération et du conseil consultatif) ;
- les mandats de membre du comité de direction et d'administrateur exécutif de monsieur Marc BANDELLA, à partir du 18 mars 2024.

Nous remercions la direction, les cadres et les membres du personnel de la Mutuelle-Vie pour le travail accompli au cours de l'exercice 2023, ainsi que les administrateurs pour leur contribution active durant cette même période.

Enfin, si vous approuvez notre gestion, nous vous prions de bien vouloir nous en donner décharge.

Bruxelles, le/...../.....

Pour le conseil d'administration,

T. DE TROCH,
Administrateur-délégué.